

TRAITÉS ET CONVENTIONS

Une Convention avec protocole entre le Canada et les Etats-Unis concernant les chutes Niagara et la rivière Niagara, ont été signés à Ottawa le 2 janvier 1929, par le très honorable Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, au nom du Canada, et par le Ministre des Etats-Unis au Canada, au nom des Etats-Unis d'Amérique. Cette Convention a pour objet la conservation et l'amélioration de la beauté naturelle des chutes et des rapides Niagara. A cette fin, il est tenu compte des recommandations de la Commission internationale spéciale des chutes Niagara, établie par les deux Gouvernements en 1926 et chargée d'étudier cette question et de faire rapport. Une résolution approuvant ladite Convention avec protocole a été adoptée par les deux Chambres du Parlement.

Une Convention entre le Canada et les Etats-Unis en vue de la protection, de la conservation et du développement des pêcheries du saumon sockeye dans la rivière Fraser fut signée, au nom du Canada, à Washington le 27 mars 1929, par le Ministre canadien auprès du Gouvernement des Etats-Unis, et, au nom des Etats-Unis, par le Secrétaire d'Etat.

Un arrangement fut effectué au cours de l'année par un échange de notes entre le Canada, Cuba, Terre-Neuve et les Etats-Unis relatif à l'allocation de hautes fréquences aux stations radiotélégraphiques sur le continent nord-américain. En vertu de cet arrangement, en force depuis le premier mars 1929, des 293 canaux de communication générale sur le continent nord-américain, 146 furent attribués aux Etats-Unis, 103 au Canada et à Terre-Neuve, 20 à Cuba et 24 aux autres Etats continentaux.

Un accord, entre le Canada et les Etats-Unis, concernant l'échange de communications radiotélégraphiques entre les stations expérimentales privées, a été conclu par un échange de notes en date du 29 décembre 1928 et du 10 janvier 1929. Cet accord est entré en vigueur le premier janvier 1929.

Des accords semblables, en vigueur depuis le premier janvier 1929, ont été conclus avec l'Union sud-africaine et l'Etat Libre d'Irlande.

Un arrangement avec les Etats-Unis comportant l'admission d'aéronefs civils, la délivrance de brevets de pilotes et l'acceptation de certificats de navigabilité pour les aéronefs importés comme marchandise, a été effectué par un échange de notes en date du 27 août et du 22 octobre 1929.

Un arrangement entre le Canada et la France en vue de la réduction de la taxe des lettres entre les deux pays a été conclu le 23 mai 1929. Le Ministre canadien en France et le sous-ministre des Postes ont signé au nom du Gouvernement canadien, et le Ministre des Affaires étrangères et le sous-secrétaire des Postes, Télégraphes et Téléphones, au nom du Gouvernement français. Cet arrangement est entré en vigueur le 11 septembre dernier.

La convention, élaborée au Congrès de l'Union postale universelle, réunie à Londres en mai et juin, fut signée le 28 juin par le représentant canadien à cette conférence et a été depuis ratifiée.

Un accord avec la Norvège a été effectué par un échange de notes, le 2 mai dernier, prévoyant l'exemption réciproque de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les bénéfices provenant des opérations d'armement maritime. Des accords semblables furent conclus, au cours de l'année, avec le Danemark, le 18 juin, le Japon, le 21 septembre, les Pays-Bas, le 23 septembre, la Grèce, le 30 septembre et avec la Suède le 21 novembre.

La Convention entre le Royaume-Uni et la Belgique au sujet des actes de procédure en matières civile et commerciale, signée à Londres le 21 juin 1922, a été étendue au Canada à compter du 17 décembre 1928, par un échange de notes entre les Gouvernements du Royaume-Uni et de la Belgique à la suite d'une demande, à cet effet, formulée par le Gouvernement canadien, conformément aux dispositions de ladite Convention.